



ARRÊTÉ DE CIRCULATION
N°AR120625-138 DU JEUDI 12 JUIN 2025

VU l'article L2122-17 du CGCT,
VU l'absence annoncée du Maire du **mardi 27 mai au vendredi 6 juin 2025 inclus**, provisoirement remplacé par M. Luc VEYRAT, premier adjoint,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3 ;

VU le Code de la route, article R.37-1 ;

VU le Code pénal, et notamment son article R.610-5 ;

VU l'article L2122-17 du CGCT,

VU la demande de Madame PUJANTE Patricia du vendredi 30 mai 2025 concernant son déménagement ;

CONSIDÉRANT que pour décharger le camion, il convient de réglementer la circulation de tous les véhicules au 12 rue du jardinier

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement seront interdits le **mardi 15 juillet 2025 de 11h00 à 17h00**.

Article 2 : Les différents panneaux de signalisation seront posés les services techniques de la Mairie.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Article 6 : La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

1^{er} adjoint

Luc Veyrat

